

Et nous, nous en pensons quoi ???

Souvent considéré comme un « substitut de garde » pendant les tâches quotidiennes ou un bon moyen d'occupation de l'enfant (analyse de janvier 2009, les cahiers de la puériculture), le youpala peut s'avérer néfaste pour l'enfant.

Il limite les situations de portage dont les bébés ont tant besoin et donne une fausse impression de liberté à l'enfant. En effet, l'acquisition de la marche se fait par un processus instinctuel et d'apprentissage. L'enfant traverse différentes étapes avant d'acquérir la marche : rouler sur le ventre/le dos, ramper, se mettre à 4 pattes puis avancer, se mettre assis seul... Toutes ces étapes lui demandent effort, attention et logique dont il a besoin pour se protéger des chutes plus tard.



Sur le dos, sur le ventre,
sur le côté...je découvre
autour de moi !



En rampant ou 4
pattes, je vais
chercher le jouet
que je veux...Que
d'effort !



Et hop, je vois le
monde autrement
en étant assis !



Je me met debout,
je trouve mon
équilibre etje
me lance !

Le youpala fait l'objet de nombreux désaccords dans le monde de la petite enfance. Le Canada et les états unis ont interdit sa vente et son utilisation ou importation depuis 2004. En France, de nombreux professionnels de la petite enfance sont contre son utilisation.

Le bénéfice d'utilisation étant relativement mince face aux risques que représente le youpala, notamment dans le développement psychomoteur de l'enfant, nous vous déconseillons son usage. Nous privilégions la motricité libre de l'enfant, lui permettant de développer tous ses potentiels moteurs, émotionnels et intellectuels.



L'UTILISATION DU YOUNALA :

pour ou contre ??



Cet engin rose, bleu ou vert...avec des jeux fixés sur la tablette et

ces 4 petites roulettes est-il nécessaire pour votre bébé ?

Comporte-t-il des avantages ? Des inconvénients ? Des risques ?

Avantages

- Acquisition de la **coordination** des mouvements des jambes
- Elargissement du champ de découverte de l'enfant (qu'il pourrait découvrir en rampant, marchant à 4 pattes...)
- **Autonomie relative** de l'enfant

Inconvénients

- L'enfant est suspendu par un siège flottant, ne lui donnant **aucune base d'équilibre** (balancier des bras, fonction de maintien dorsal), ne lui donnant **aucun effort à fournir** pour marcher (poids du corps)
- Reflexe de **paresse** lors de l'acquisition de la marche
- Difficulté à se mouvoir au sol
- **Fausse impression de savoir marcher** et de tenir debout entraînant chute répétée de l'enfant qui veut se mettre debout
- **Aucun réflexe de chute** (réflexe de « mains en avant »)
- Déformation de la musculature des pieds avec un risque de « **marche sur la pointe du pieds** » lors de l'acquisition de la marche seul
- Youpala = bulle de sécurité en plastique faisant partie de son schéma corporel = plus tard, **l'enfant se cogne de partout** et se fait mal.
- Perte de l'autonomie dans le jeu : l'enfant ne sait plus jouer seul, ne peut attraper le jouet sur la table (tablette du youpala)

Les risques

- Basculement du youpala
- Risques d'accidents domestiques : chute dans les escaliers, chocs avec du mobilier, renversement des objets présents sur ce mobilier
- Accès plus facile à du mobilier ou des objets placés en hauteur
- Utilisation excessive = retard dans l'acquisition de la marche

Youpala = responsable de plus **de 40% des traumatismes crâniens** chez les enfants de moins de 12 mois (étude du service pédiatrique de Strasbourg)

Les conditions d'utilisation

- Obligatoirement de norme de sécurité NF EN 1273 d'août 2005, compatible avec le poids de l'enfant
- A utiliser quand l'enfant sait se mettre et tenir assis seul, sans chuter en arrière ou sur le coté
- **Jamais avant 8 mois**
- Moins d'une heure par jour répartie par tranche de **I5 minutes maximum**,
- Utilisation sur des surfaces planes, sans dénivellation et sans obstacles
- Pieds de l'enfant bien à plat
- **Sous la surveillance d'un adulte**